

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1975)

**Rubrik:** Personnel

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Publications et autres productions**

Le « CICR en action », publication essentiellement destinée au monde de la Croix-Rouge et aux Gouvernements mais également distribuée à la presse, a régulièrement paru en 1975, de même que « Contact », organe commun Ligue-CICR destiné aux services de presse des Sociétés nationales.

A l'occasion de la collecte de septembre auprès du public suisse, le CICR a publié une feuille d'information intitulée « Le CICR en 13 questions », distribuée à plus d'un million de ménages en Suisse.

L'information adressée aux Sociétés nationales et relative aux opérations en cours a été accompagnée de nombreuses photos couvrant tous les aspects des activités du CICR.

Outre la réalisation de documents sonores sur les opérations en cours, le Service de radiodiffusion du CICR a continué de produire en 1975 des séries d'émissions destinées principalement au Tiers-Monde et diffusées tous les deux mois sur la fréquence 7210 KHz réservée à la Croix-Rouge, ainsi que sur les fréquences ondes courtes de la radiodiffusion suisse, par les émetteurs nationaux.

Enfin, un film intitulé « Au commencement... Solferino », constitué de documents tirés des archives du CICR et de la Cinémathèque suisse, a été réalisé par le CICR et inclus dans le catalogue des films pouvant être achetés ou empruntés. Il existe en version française, anglaise, espagnole, allemande et arabe.

## **Relations publiques**

Le « CICR en 13 questions », abondamment diffusé, a été l'instrument principal des relations publiques du CICR en Suisse.

Des représentants de l'Institution ont participé en Suisse à de nombreuses réunions de la Croix-Rouge, organisées à l'échelon du Comité central de la Croix-Rouge suisse ou de ses sections locales.

Les visiteurs reçus au siège ont été nombreux, puisqu'on en a dénombré 4 558, qui ont assisté à 220 séances de cinéma. Le spectacle en multivision illustrant les activités et l'histoire du CICR a été projeté 177 fois.

## **Expositions**

La deuxième exposition mondiale des télécommunications *Telecom 75* ouverte à Genève du 2 au 6 octobre a permis au CICR de se présenter au public par le biais des liaisons radio entretenues par le siège de Genève avec les délégations opérant sur le terrain.

Durant les heures d'ouverture de l'exposition, c'est par le stand du CICR créé à *Telecom 75* qu'a été écoulé l'ensemble du trafic radio de l'Institution. Cette attraction se doublait d'une multivision sur trois écrans, montrant l'importance des radio-communications dans les opérations du CICR, à côté d'un bref reflet historique retracant la création et le développement du Service des télécommunications du CICR (voir page 30).

D'une façon plus modeste, le CICR a également participé à des expositions à Boston, à Montréal, à Paris (exposition sur la Croix-Rouge organisée par la Croix-Rouge française à la Maison de la Radio) et à Zurich.

## **VII. PERSONNEL**

En dépit de la multiplication des conflits en 1975, l'effectif du personnel du CICR — non compris le personnel mis à sa disposition par les Sociétés nationales — a légèrement régressé. L'effectif moyen s'est établi comme suit:

— siège	238 collaborateurs	(1974: 227)
— terrain	85 délégués	(126)
total	323 personnes	(353)
— personnel recruté sur place	130	(220)

La diminution constatée sur le terrain s'explique principalement par la réduction des effectifs à Chypre (de 45 à 3), en Asie-Océanie (fin de l'action au Cambodge en avril) et en Amérique latine (réduction des activités de secours au Chili).

En raison du conflit d'Angola, c'est la zone Afrique qui a vu son effectif croître en 1975, passant de 5 délégués à 25 (sans compter les dizaines de médecins, chirurgiens, infirmières et infirmiers mis à la disposition du CICR par les Croix-Rouges du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, de Suède et de Suisse, pour l'action en Angola).

### **Délégations: nombreuses candidatures**

Plus de 500 candidatures ont été enregistrées en 1975 par le CICR pour la fonction de délégué, contre 360 en 1974. La récession économique n'est probablement pas étrangère à ce regain d'intérêt pour l'action humanitaire.

Sur le total de 521 candidatures reçues, 129 émanaient de personnes de nationalité étrangère, qui ne pouvaient entrer en ligne de compte pour la fonction de délégué. Ces candidats ont été invités à s'adresser aux Sociétés nationales de leurs pays.

Sur les 392 candidatures suisses examinées, 86 ont été retenues et 306 (78%) écartées.

### **Cours de formation: 98 participants**

Le cours d'introduction à la fonction de délégué, à l'issue duquel s'opère la sélection définitive, a été organisé à quatre reprises au Centre de rencontres de Cartigny (Genève). Il a réuni 98 participants (dont 17 femmes), soit les candidats retenus lors de la présélection, ainsi que des collaborateurs du CICR. Treize personnes venaient du Groupe pour Missions internationales du CICR. (Créé en 1962, le GMI a pour tâche de recruter plus particulièrement du personnel spécialisé — médecins, opéra-

teurs-radio, chauffeurs, etc. — qui s'engage à se mettre à la disposition de l'Institution pendant au moins 2 mois par période de deux ans).

## Personnel en mission

179 postes ont été pourvus ou repourvus sur le terrain en 1975, par du personnel permanent ou temporaire, soit:

- 11 chefs de délégation
- 5 délégués régionaux
- 44 délégués
- 39 médecins (dont 19 provenant de Sociétés nationales)
- 11 délégués-agence
- 7 administrateurs
- 29 infirmiers et infirmières (dont 21 provenant de Sociétés nationales)
- 5 secrétaires
- 14 opérateurs-radio
- 14 postes de personnel technique (dont 7 spécialistes provenant de Sociétés nationales).

# VIII. FINANCES

## Recherche de fonds

Le délégué à la recherche de fonds a accompli, en 1975, de très nombreuses missions auprès des gouvernements afin d'obtenir soit une augmentation substantielle des contributions existantes, soit le versement régulier d'une contribution de la part des gouvernements qui ne l'ont pas encore fait.

Ces démarches s'inscrivent dans un plan d'ensemble décidé en 1972 par le Comité et dont le but est d'atteindre, avec les gouvernements ayant adhéré aux Conventions de Genève, un ensemble de contributions annuelles régulières d'un montant de Fr. s. 7,5 mio, de façon que le financement permanent du CICR soit assuré pour moitié par la contribution de la Confédération suisse et pour moitié par celles des autres gouvernements.

Si ces contributions ont un caractère volontaire, elles résultent cependant de la Résolution XI de la Conférence diplomatique de 1949, que nous rappelons ci-après:

Attendu que les Conventions de Genève imposent au Comité international de la Croix-Rouge *l'obligation de se tenir prêt en tout temps et en toutes circonstances à remplir les tâches humanitaires que lui confient ces Conventions*, la Conférence reconnaît la nécessité d'assurer au Comité international de la Croix-Rouge un appui financier régulier.

Pour le CICR, le devoir d'être prêt devient chaque année plus impératif, vu l'état de tension grandissant qui existe aujourd'hui dans le monde.

Il est donc très important que les gouvernements adaptent leur contribution aux exigences de l'heure. Ainsi que cela ressort du tableau II, le total des contributions des Etats parties aux Conventions de Genève (Suisse non comprise) n'atteint que Fr. s. 3 543 450,— pour l'année 1975.

C'est donc un montant de Fr. s. 4 millions, en chiffres arrondis, qui fait actuellement défaut pour que l'objectif fixé par le Comité en 1972 soit atteint.

Les démarches entreprises jusqu'ici par le délégué à la recherche de fonds ont rencontré un succès évident auprès du Gouvernement des Etats-Unis, dont la contribution annuelle est maintenant de \$US 500 000, par rapport à un montant de \$US 50 000 reçu jusqu'à fin 1973.

D'importantes démarches, dont l'issue n'est pas encore connue à fin 1975, ont été engagées auprès des pays scandinaves et des Pays-Bas, ainsi qu'auprès des Etats arabes. En outre, plusieurs gouvernements ont été approchés, soit par l'intermédiaire de leur Mission permanente auprès des organisations internationales à Genève, soit par des démarches personnelles accomplies à l'occasion de la visite du Président du CICR aux plus hautes autorités d'un Etat.

Des démarches ont également été entreprises auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour qu'elles soutiennent le CICR dans son action auprès de leur gouvernement et pour les encourager, en même temps, à modifier leur propre contribution au financement permanent du CICR.

A ce propos, rappelons que selon les Résolutions acceptées par les Conférences de la Croix-Rouge, les contributions des Sociétés nationales au financement permanent du CICR devraient atteindre le 50% du barème fixé par la Ligue pour les contributions de ses membres.

Il y a lieu de relever l'action entreprise dès 1974 et poursuivie intensivement en 1975 auprès de plusieurs importantes fondations américaines. Il s'agit là, pour le CICR, d'un programme nouveau, dont les premiers résultats tangibles sont apparus à fin 1975, mais dont la valeur réelle ne pourra être appréciée que d'ici 3 à 5 ans.

En résumé, l'action « recherche de fonds » est un élément très important dans la politique d'ensemble du CICR. Selon ses résultats, le CICR sera en mesure ou non,

- « de se tenir prêt en tout temps et en toutes circonstances »,
- d'être présent partout où la protection et l'assistance aux victimes le réclament.

## Résultats 1975.

### Introduction

L'accroissement sensible des activités sur le plan des opérations n'a pas manqué de se répercuter sur les dépenses du budget ordinaire du CICR (structures permanente et temporaire), quand bien même les actions spéciales ont été, comme de règle, financées par un budget ad hoc (structure occasionnelle).